



**FORMULAIRE D'ACHAT POUR LA DETERIORATION OU LA PERTE
DE MATERIEL SCOLAIRE PAR UN ELEVE
ACHAT AUTORISE AUPRES DE L'ECONOMAT DU DIP**

Rue Blavignac 13 - 1227 Carouge - 022 388 19 50 – ecdip@etat.ge.ch

Le parent d'élève est prié de se rendre à l'économat de DIP (adresse susmentionnée) muni de ce formulaire dûment rempli et signé par le corps enseignant. Les horaires d'ouverture sont disponibles sur notre site internet <https://edu.ge.ch/site/ecdip/>. L'ECDIP accepte les paiements cash, Postcard, Maestro, V-Pay, Débit Mastercard et Visa. **Pas de carte de crédit.**

*** Champ obligatoire à remplir par le corps enseignant**

Nom et prénom de l'enseignant-e * : Degré * :

Nom et prénom de l'élève * :

Nom de l'école * :

Le matériel à remplacer est le suivant :

N° art. *	Libellé *	Qté*	Prix unitaire *	Prix total*

Date : Signature de l'enseignant-e * :

Art. 35 du règlement C 1 10.21 de l'enseignement primaire :

- 1) *Le matériel scolaire et les moyens d'enseignement sont remis gratuitement dans les classes des divisions élémentaire, moyenne et spécialisée.*
- 2) *Toutefois, les parents sont tenus :*
 - a) *d'exiger de leurs enfants le respect du matériel reçu ;*
 - b) *de fournir à leurs enfants les chaussures et vêtements nécessaires aux leçons de rythmique et de gymnastique ;*
 - c) *de remplacer ou de payer les objets détériorés ou perdus par leurs enfants.*

Service Finances et Administration